



Académie de Versailles
24 bassins d'éducation



laetitia.filliolaud
@ac-versailles.fr

marine.van
@ac-versailles.fr

thomas-philippe.debuc
@ac-versailles.fr

celine.pintet
@ac-versailles.fr

Professeurs chargés de l'accompagnement
vers la formation et l'insertion professionnelle

YVELINES : Laëtitia Filiolaud

0603039887

ESSONNE : Céline Pintet

0610554040

HAUTS-DE-SEINE : Thomas Debuc-Decurey

0620482705

VAL D'OISE : Marine Van

0607946590

Nathalie Rodrigues, Chargée de mission académique

0623114834

 saei@ac-versailles.fr
<https://www.ac-versailles.fr/ash>
 0130834117

Service Académique de l'Ecole Inclusive



DISPOSITIF HANDIPRO

Accompagner les jeunes en situation de handicap dans leur parcours de formation et d'insertion professionnelle.



jeune.handi.emploi@ac-versailles.fr

LES PARTENAIRES



HANDIPRO

UN DISPOSITIF ACADEMIQUE ...

Une équipe chargée de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap et de leur famille pour un parcours de formation et d'insertion professionnelle réussi.

- Une chargée de mission académique.
- 4 professeurs chargés de l'accompagnement vers la formation et l'insertion professionnelle.

ET UN DISPOSITIF REGIONAL EN APPUI

- Un conseiller en insertion professionnelle par département, financé par l'ARS Ile-de-France et porté par un organisme gestionnaire médico-social.

CONVENTION ATOUTS POUR TOUS ILE DE FRANCE

POUR QUEL PROJET ?

- Poursuite d'études.
- Recherche d'une alternance.
- Recherche d'un emploi.
- Construction d'un nouveau projet professionnel.

LES ACTIONS DU DISPOSITIF ACADEMIQUE

LE FORMULAIRE HANDIPRO

Pour éviter tout risque de rupture de parcours :

- Identification des jeunes en situation de handicap en dernière année de formation.
- Accompagnement individualisé en amont de la sortie des établissements.

Les objectifs :

- **Accompagner** les jeunes dans leurs premières démarches pour accéder à une formation en alternance ou à un premier emploi.
- **Mettre en relation** les jeunes avec tous les partenaires susceptibles de les aider dans leur parcours de formation et d'insertion professionnelle.
- **Informer** les jeunes sur la RQTH.

**Compléter le formulaire Handipro
dès que le besoin est repéré**



<https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/521478?lang=fr>

APRÈS QUEL PARCOURS ?

- Sortie d'un établissement médico-social,
- Fin du collège (si formation en alternance envisagée),
- Post lycée (après un CAP, un BAC ou un BTS),
- A l'issue d'une formation en CFA.